

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 01 - SEPTEMBRE 2022

Liberté Égalité Fraternité

PUBLIÉ LE 01 SEPTEMBRE 2022

COUR d'APPEL de MONTPELLIER

-DDARJ/SAR

DGFP

-DDFIP 11

PREFECTURE

-CABINET/SSI

SOMMAIRE

COUR d'APPEL de MONTPELLIER

DDARJ/SAR
Décision du 1 ^{er} septembre 2022 portant délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier » - Annule et remplace la décision du 7 juin 2022
DGFP DDFIP 11
Liste des responsables de service du 1 ^{er} septembre 2022 disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts4
Décision de délégation générale de signature et délégations spéciales de signature du 1 ^{er} septembre 2022
Arrêté du 1 ^{er} septembre 2022 de délégation de signature à : - Mme Anne-Sophie BUCELLE, Inspectrice Principale des Finances Publique, nommée conciliateur fiscal départemental
PREFECTURE CABINET/SSI
Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2022-233 du 26 août 2022 autorisant des mesures de palpations de sécurité pour le service interne de sécurité de la SNCF en raison des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique



COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE annule et remplace la décision du 7 Juin 2022

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire;

DÉCIDENT:

Article 1 – Lorsque des circonstances graves et exceptionnelles nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier » :

Service administratif régional:

- Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Cécile MAS, Responsable de la gestion des ressources humaines :
- Monsieur Sébastien FERRER, Responsable de la gestion budgétaire :
- Monsieur Luc GRANDIN, Responsable de la gestion informatique :
- Madame Christelle DANDURAND, Responsable de la gestion de la formation ;
- Madame Houda MOUNIM, Responsable de la gestion de l'immobilier ;
- Monsieur Dimitri HENRY, Responsable des opérations immobilières ;
- Madame Maeva CHAUSSE, Directrice des services de greffe judiciaire placée :
- Monsieur Hage BEKHEIRA, Directeur des services de greffe judiciaires placé :
- Madame Jennifer CASTILLO, Responsable de la gestion budgétaire, cheffe du pôle Chorus;
- Madame Christelle BEAUDELIN, Directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- Madame Pascale DRU, Responsable de la gestion budgétaire adjoint.
- Monsieur Sylvain NICOLAS, Directeur des services de greffe judiciaires placé;
- Madame Victoria LOUIS, Secrétaire administrative gestionnaire des marchés publics ;

Cour d'appel de Montpellier :

- Madame Séverine BARRAUD, Directrice de greffe de la cour d'appel de Montpellier ;
- Madame Emmanuelle MARCHAL, Directrice de greffe Adjointe de la cour d'appel de Montpellier;
- Madame Aurélie BOURNOT, Directrice des services de greffe judiciaires Chef du service intérieur et de la gestion budgétaire de la cour d'appel de Montpellier;
- Madame Elodie MARQUET, Directrice des services de greffe judiciaires, Chef du secrétariat du parquet général;

Arrondissement judiciaire de Montpellier :

- Madame Florence BARRE SEGUY, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Montpellier;
- Madame Caroline HOURIEZ, Directrice des services de greffe du tribunal de proximité de Sète ;
- Madame Véronique THIRIET, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service affectée au greffe du conseil de prud'hommes de Sète;
- Madame Fabienne PHILY, Directrice de greffe fonctionnelle du tribunal judiciaire de Montpellier;

Arrondissement judiciaire de Béziers :

- Madame Sophie LE SQUER, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Béziers ;
- Monsieur Christian ROUGIER, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers;
- Monsieur Alexandre THOMAS-REDOUTÉ, Directeur des services de greffe du tribunal judiciaire de Béziers ;

Arrondissement judiciaire de Carcassonne :

- Madame Ysabelle PARRAL, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- Monsieur Philippe GERMAIN, Directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Carcassonne ;
- Madame Nadine GERMAIN, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Carcassonne;
- Monsieur Jean-Christophe OLIVE, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Carcassonne;

Arrondissement judiciaire de Narbonne :

- Monsieur Jean-Claude VILA, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Narbonne :
- Madame Morgane CHARLES, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Narbonne;
- Madame Christine CASQUEL, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service affectée au greffe du tribunal judiciaire de Narbonne ;

Arrondissement judiciaire de Perpignan:

- Madame Délia COCULET, Directrice de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- Madame Corinne VIGNERON, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan;
- Madame Emilie DUMAY, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Perpignan;
- Monsieur Patrick BELTRAN, Greffier fonctionnel, Chef de service affecté au greffe du conseil de prud'hommes de Perpignan;
- Madame Pauline LARQUIER, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;
- Madame Karine TOUBIN, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Perpignan ;

Arrondissement judiciaire de Rodez:

- Monsieur Maxime DESAVOYE, Directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rodez ;
- Madame Eliane BRASSAC, Directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rodez;
- Madame Francine LALLOUR, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service au greffe du conseil de prud'hommes de Rodez;
- Madame Valérie MARCHAIS DESCLAUX, Directrice des services de greffe du tribunal judiciaire de Rodez;
- Madame Sabine RATURAS, Greffière fonctionnelle, Cheffe de service au greffe du conseil de prud'hommes de Millau;
- Article 2 La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe judiciaires et greffiers, directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la directrice de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées Orientales.

Fait à Montpellier, le 1er Septembre 2022

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

). Kincher Ab.



Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

Carcassonne, le 1er septembre 2022

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
PAGES Claude	Service des impôts des particuliers de Carcassonne
SANCHEZ Jean-Louis	Service des impôts des entreprises de Carcassonne
DUONG René	Pôle de recouvrement spécialisé de Carcassonne
LOISEAU Nathalie	Service départemental des impôts fonciers de l'Aude
JULIEN Suzie	Pôle unifié de contrôle de Carcassonne
PETIT Patrick	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Aude
MARTINEZ Nicole	Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine
PERRIN Marie-Christine	Service des impôts des particuliers de Limoux
MAYNAU Jacques	Service des impôts des particuliers de Narbonne
SORIANO Danielle	Service des impôts des entreprises de Narbonne
FERRANDIZ Catherine	Pôle unifié de contrôle de Narbonne

La présente liste abroge les listes antérieures de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal à compter du 1er septembre 2022.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude et affichée dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,

Nicolas DEMONET
Administrateur général des Finances publiques,





DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

Carcassonne, le 01 septembre 2022

Décision de délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Nicolas DEMONET administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 27 mars 2020 fixant au 15 avril 2020 la date d'installation de M. Nicolas DEMONET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude :

Décide :

Article 1- Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- mise en débet des comptables directs de la DDFIP et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers;
- l'autorisation de recouvrement par voie de vente immobilière :
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale :
- l'assignation en justice des dirigeants de société :
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement.

Article 2- De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations, les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières.

l'homologation des rôles ;

- la notification des taux et des bases aux collectivités locales d'impôts directs
- la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur;
 la convention de délégation sur les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des
- l'engagement de poursuites pénales pour infractions fiscales ;
 le domaine.

Article 3- Délégation générale de signature est donnée à :

Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M. Alain GASC Administrateur des Finances publiques adjoint Directeur du pôle Relations usagers	Reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation.
M. Xavier KERVELLA Administrateur des Finances publiques adjoint Directeur du pôle Économie-Collectivités	
M. Éric ORDONAUD Administrateur des Finances publiques adjoint Directeur du pôle Ressources	Ils ont toutefois pouvoir pour homologuer les rôles (arrêté préfectoral du 13/04/2012)
*	

Article 4- Délégations spéciales relatives aux différentes matières et attributions sont données à :

Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication		
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	
Mme Caroline SICCARDI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.	
M Noëlle PICAULT, inspecteur des Finances publiques, service Organisation-Stratégie-Cabinet-Communication	Signer les pièces et documents attachés au service OSCC en cas d'absence de Mme SICCARDI.	
Pôle relations usagers		
Relations usagers-Gestion des particuliers-Missions foncières		
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	
Mme Aurélie OTTO, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.	
Mme Karine BLONDEAU, inspectrice des Finances publiques, chef de service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relevant de son service ou de ses missions.	
M Laurent VOURIOT, contrôleur principal des Finances publiques, service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières	Signer les pièces et documents attachés au service relations usagers, gestion des particuliers, missions foncières en cas d'absence de Mme BLONDEAU.	

Secteur Public Local		
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	
M. Joël ARAGOU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division secteur public local	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs au affaires relevant de sa division.	
Mme Nathalie VAISSIERE, inspectrice des Finances publiques, chef de service collectivités, établissements publics locaux, chargée de mission hôpitaux – analyses financières	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs au affaires relevant de sa mission.	
Mme Naoual BOUBKARI, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission monétique – dématérialisation	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs au affaires relevant de sa mission.	
Gestion des Professionnels-Action éconor	mique-Contrôle fiscal-Recouvrement forcé	
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation	
Mme Nicole BOUBEE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division gestion des professionnels – action économique – contrôle fiscal – recouvrement forcé	Reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de affaires de sa division.	
Mme Édith SARRAZIN, inspectrice des finances publiques, service gestion des professionnels – action économique	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs au affaires relevant de sa mission.	
M. Corinne FOURNIL, inspecteur des Finances publiques, Contrôle fiscal	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs au affaires relevant de sa mission.	
Mme Sihame BELAID, inspectrice des Finances publiques, service recouvrement forcé Mme Agnès DELIEUX, contrôleuse principale des Finances publiques, service recouvrement forcé M. El-Hadi BOUBKARI, contrôleur des Finances publiques, service recouvrement forcé	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatif aux affaires relevant de leur mission.	
M. Philippe BELHOMME, inspecteur des Finances publiques, huissier des Finances publiques M. Didier BOUSQUET, inspecteur des Finances publiques, huissier des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatif aux affaires relevant de leur mission.	

Pôle Droit - Comptes - Risques Mission Risques et Audit		
M. Cédric SOULIÉ, inspecteur principal des Finances publiques, auditeur Mme Holymiantha KERVELLA, inspectrice principale des Finances publiques, auditrice	Recoivent délégation concernant : — la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ; — la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs d'agents comptables et de régisseurs.	
Mme Sylvie DRONE, contrôleuse principale des Finances publiques, Cellule Qualité Comptable	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.	
	obilière de l'État-Fiscalité Directe Locale	
M. André GOMEZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division comptabilité, domaine, politique immobilière de l'État et Fiscalité Directe Locale	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.	
M Patrick LIVERATO, inspecteur des Finances publiques, chef du service comptabilité Mme Sabine CERCIAT, contrôleuse principale des Finances publiques, service comptabilité	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service. Signer les pièces et documents attachés au service comptabilité en cas d'absence de M. LIVERATO.	
Mme Damien BLANQUER, contrôleur principal des Finances publiques, service local du domaine	Signer les pièces et documents attachés au service local du domaine en cas d'absence de M. GOMEZ.	
Mme Françoise OLETTA, inspectrice des Finances publiques, service de la Fiscalité Directe Locale M Mathieu D'AMICO, inspecteur des Finances publiques, service de la Fiscalité Directe Locale	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.	
Responsabilité-A	Affaires juridiques	
M. Anne-Sophie BUCELLE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division responsabilité, affaires juridiques	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.	
Mme Betty JADAUD, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement Mme Sylvie JELMONI, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement Mme Sihame BELAID, inspectrice des Finances publiques, service responsabilité des comptables, admission en non-valeur, contentieux recouvrement	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.	
Mme Marielle LE METAYER, inspectrice des Finances publiques, service affaires juridiques Mme Delhia SAUVAIRE, inspectrice des Finances publiques, service affaires juridiques	Reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur mission.	

M. Frédéric DERNY, inspecteur des Finances publiques, service affaires juridiques	
Pôle Re	ssources
Ressources Humaines-Formation profession	onnelle-Équipe Départementale de Renfort
Prénom, nom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M Johan GREVIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ressources humaines, formation professionnelle et équipe départementale de renfort	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
Mme Cécile HOAREAU, inspectrice des Finances publiques, chef de service ressources humaines	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
Budget-Immobilier Logist	ique-Assistance prévention
Mme Véronique EIFFREN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division budget, immobilier, logistique et assistance prévention, délégué sécurité	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.
M. Denis BORDES, inspecteur des Finances publiques, chef de service budget	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
M. Olivier JOULIA, inspecteur des Finances publiques, chef de service immobilier-logistique	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son service.
M. Caroline SICCARDI, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de mission assistant de prévention	Reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.

Article 5 – La présente décision abroge les décisions antérieures de délégations générale et spéciales de signature données aux directeurs, responsables de division ou de mission et aux agents des pôles Relations usagers, Économie-collectivités, Droit-comptes-risques et Ressources.

La présente décision prend effet le 1er septembre 2022,

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,

Nicolas DEMONET
Administrateur général des Finances publiques,





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1er septembre 2022

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Place Gaston Jourdanne
CS 80001
11833 CARCASSONNE CEDEX 9

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

Article 1er

Mme Anne-Sophie BUCELLE est nommée conciliateur fiscal départemental,

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BUCELLE, Inspectrice Principale des Finances Publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ,
- 5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

ST/OGERG OF

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif et sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait à Carcassonne le 1er septembre 2022

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Aude,

Nicolas DEMONET
Administrateur général des Finances publiques,



Direction des sécurités Service de la sécurité intérieure

Arrêté préfectoral CAB-SSI-2022-233 autorisant des mesures de palpations de sécurité pour le service interne de sécurité de la SNCF en raison des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique

Le préfet de l'Aude, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

- VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;
- **VU** le code des transports, notamment son article L. 2251-9 :
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2016-1281 du 28 septembre 2016 modifiant le décret n° 2007-1322 du 7 septembre 2007 relatif à l'exercice des missions des services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens et pris pour l'application des articles 11-1 et 11-3 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983
- VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;
- VU l'arrêté du préfet de police des Bouches du Rhône en date du 4 novembre 2016 modifié le 8 août 2018 portant agrément du personnel habilité à procéder à des missions de palpations de sécurité;
- VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2022-044 du 22 juillet 2022 donnant délégation de signature à madame Joëlle GRAS, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

1

- VU la demande du 24 août 2022 de la direction zonale Méditerranée de la sûreté ferroviaire SNCF site de Narbonne et Carcassonne considérant une recrudescence de faits d'incivilités en gare et devant la gare, notamment une augmentation des troubles à l'ordre public, des regroupements importants au quotidien, la présence d'individus interdits de gare en gare et à proximité, de nombreuses agressions en devant de gare, une errance en augmentation, des individus alcoolisés en gare en augmentation engendrant des infractions multiples (contraventions, délits) et une augmentation du flux voyageurs assez conséquent en vue de la période de rentrée scolaire, concernant la période du 1er septembre 2022 à 07h00 au 1er janvier 2023 à 07h00.
- CONSIDÉRANT que les agents du service interne de sécurité de la SNCF agréés ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique;
- CONSIDÉRANT que le niveau élevé de la menace terroriste et le contexte actuel créent des circonstances particulières justifiant la mise en place de mesures renforcées de surveillance et de sécurité :
- CONSIDÉRANT que ces mesures sont particulièrement justifiées dans le cadre de la sécurisation des gares et des trains ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude.

ARRÊTE:

ARTICLE 1:

Les circonstances particulières susvisées justifient le recours aux mesures de palpation de sécurité prévues à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure au départ des gares de Carcassonne et Narbonne, applicables pour la sécurisation des trains sur l'ensemble du périmètre des gares de Carcassonne et Narbonne sans restriction de trains ciblés, pour la période du 1^{er} septembre 2022 à 07h00 au 1^{er} janvier 2023 à 07h00 :

ARTICLE 2:

Les palpations de sécurité mentionnées aux articles précités ne peuvent être réalisées que par des personnes bénéficiant d'un agrément préfectoral pour l'exercice de ces opérations. Elles ne peuvent être également réalisées que par une personne de même sexe que la personne qui en fait l'objet;

ARTICLE 3:

La présente autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr. La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 4:

La directrice de cabinet du préfet de l'Aude, le directeur de zone sûreté Sud de la SNCF, le directeur interdépartemental de la police aux frontières de Perpignan, le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux procureurs de la République près le tribunal judiciaire de Carcassonne et Narbonne.

Carcassonne, le 26/08/2022 Pour le préfet et par délégation, La sous-préfète, directrice de cabinet,

Joëlle GRAS

3